

GE_GERICHTE ATAS/367/2013 vom 18. April 2013

GE Cour de justice, 2013-04-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_367_2013

FR: GE_GERICHTE ATAS/367/2013 du 18 avril 2013

IT: GE_GERICHTE ATAS/367/2013 del 18 aprile 2013

Erwägungen

E. 1

Ordonne une expertise psychiatrique, l'expert ayant pour mission d'examiner et d'entendre Madame N_____, après s'être entouré de tous les éléments utiles et avoir pris connaissance du dossier de l'intimé, ainsi que du dossier de la présente procédure, en s'entourant d'avis de tiers (neuropsychologue) au besoin ;

E. 2

Données subjectives de la personne.

E. 3

Constatations objectives, status clinique.

E. 4

Diagnostic(s) selon la classification internationale CIM-10.

E. 5

La recourante souffre-t-elle de troubles psychiques?

Depuis quand sont-ils présents? Quel est leur degré de gravité (faible, moyen, grave) ?

E. 6

Ces troubles psychiques ont-ils valeur de maladie en tant que telle selon la CIM-10 ?
Veuillez expliquer.

E. 7

Décrire quelle a été l'évolution de l'état de santé de la recourante.

E. 8

Quelles sont les limitations fonctionnelles au regard des troubles psychiques diagnostiqués?

E. 9

Les troubles psychiques constatés nécessiteraient-ils une prise en charge spécialisée ?

E. 10

Mentionner, pour chaque diagnostic posé, ses conséquences sur la capacité de travail de la recourante, en pourcent.

- 9/10-

A/2977/2012

E. 11

Mentionner globalement les conséquences des divers diagnostics psychiatriques retenus sur la capacité de travail de la recourante depuis 2010, en pourcent : a) dans l'activité habituelle
b) dans une activité adaptée

E. 12

Dater la survenance de l'incapacité de travail durable.

E. 13

Indiquer quelle a été l'évolution du taux d'incapacité de travail, en pourcent.

E. 14

Dire s'il y a une diminution de rendement et la chiffrer.

E. 15

Dans quelle mesure une activité lucrative adaptée est-elle raisonnablement exigible de la recourante, compte tenu de son état de santé, et dans ce cas dans quel(s) domaine(s), à quel taux et depuis quand ? En cas de diminution de rendement, la chiffrer.

E. 16

Évaluer les chances de succès d'une réadaptation professionnelle.

E. 17

Évaluer la possibilité d'améliorer la capacité de travail par des mesures médicales, le cas échéant, indiquer quelles sont ces mesures. Indiquer si les mesures médicales préconisées sont raisonnablement exigibles de la recourante.

E. 18

Commenter et vous prononcer sur les tests neuropsychologiques effectués. Indiquer, le cas échéant, quelle est leur influence cumulée à celle des éventuels troubles psychiatriques retenus sur la capacité de travail de la recourante.

E. 19

Commenter et discuter le rapport d'examen du SMR du 21 février 2012. En cas de divergence sur la question des diagnostics, des limitations et de la capacité de travail de la recourante, veuillez expliquer et motiver votre réponse.

E. 20

Commenter et discuter le rapport médical du Dr O_____. En cas de divergence sur la question des diagnostics, des limitations fonctionnelles et de la capacité de travail de la recourante, veuillez motiver votre réponse.

E. 21

Appréciation du cas et pronostic.

E. 22

Toutes remarques utiles et propositions de l'expert.

- 10/10-

A/2977/2012 3. Commet à ces fins le Dr P_____, spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie, médecin adjoint, à la Clinique Y_____. 4. Invite l'expert à déposer à sa meilleure convenance un rapport en trois exemplaires à la Cour de céans ; 5. Réserve le

sort des frais ; 6. Réserve le fond.

La greffière

Isabelle CASTILLO

La Présidente

Juliana BALDE

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.